

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt et un, le sept décembre à vingt heures trente, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 01/12/2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaients présents :

Philippe ARNOULD, Didier BOURDON, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Bruno DUJARDIN, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Pascal PLUMET, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 29
Nombre d'absents : 8
Nombre de présents : 23
Nombre vote : 23

Excusés : Fabrice BOYER, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jacques LAMBLIN, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, Christian GEX, Jonathan KURKIENCY, Olivier MARTET

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée et Claude RICHARD était présent.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Délibération 2021 068

Finances : Décisions modificatives n°1 du budget principal

Des ajustements au budget Principal sont nécessaires suite à l'octroi d'une aide financière de l'état pour le PTRTE et la décision prise lors du dernier conseil d'indemniser la commune de BLAINVILLE-SUR-L'EAU pour la salle de vaccination. Il convient d'affecter 20 000 euros en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Aussi il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

Fonctionnement dépenses

Chapitre	Article	Nature	Dépenses	Recettes
011	62875	Remboursement de frais aux communes membres	20 000 €	
74	74718	Participations – Etat - Autres		20 000 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 du budget principal 2021 selon les écritures comptables décrites

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Affiché le 13 décembre 2021
Philippe DANIEL, président.

